



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 14 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 06/12/2017

PRESENTS :

ANCIEN CANTON DE LUC-EN-DIOIS : MM. BOEYAERT (AUCELON) ; PHILIPPE (BARNAVE) ; RUSSIER (BEAURIERES) ; FONTAINE (JONCHERES) ; CHEVROT (LA BATIE) ; BUIS (LESCHE) ; DEGIORGIO (LES PRES) ; DU MESNIL, SAUVAN (LUC) ; GUILHOT (MISCON) ; LECLERCQ (MONTLAUR) ; PEYROCHE (PENNES LE SEC) ; CHAUDET (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; ASTIER, GRANJUX (VAL MARAVEL).

ANCIEN CANTON DE DIE : MM. CARRAU (BARSAC) ; BORTOLINI (CHAMALOC) ; BECHET, GIRY, GUENO, GUILLAUME, JOUVE, LEEUWENBERG, MARCON, MOUCHERON, PERRIER, TREMOLET, VIRAT (DIE) ; YALOPOULOS (LAVAL D'AIX) ; EYMARD (MARIIGNAC) ; GERY (MONTMAUR-EN-DIOIS) ; ROLLAND (PONET) ; GERANTON (PONTAIX) ; LACOUTIERE (ROMEYER) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; BAYART (ST ANDEOL EN QUINT) ; MONGE (SAINTE CROIX) ; VINCENT A. (ST JULIEN EN QUINT) ; GUILLEMINOT (VACHERS EN QUINT).

ANCIEN CANTON DE LA MOTTE CHALANCON : MM. LUQUET (BELLEGARDE-EN-DIOIS) ; COMBEL (LA MOTTE CHALANCON) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE).

ANCIEN CANTON DE CHATILLON-EN-DIOIS : TOURRENG (BOULC) ; PUECH, VANONI (CHATILLON) ; MATHERON, BONNIOT (LUS LA CROIX HAUTE) ; LAURENT, REY (MENGLON) ; ROISEUX (TRESCHENU-CREYERS).

POUVOIRS : MM BLAS à LUQUET, GONCALVES à BECHET.

EXCUSES : MM Sous-préfet, BLAS, DUBY, REYNAUD H., MOLLARD.

EGALEMENT PRESENTS : MM BELBEOCH, FORTIN, ALLEMAND, BOUFFIER.

Le quorum est atteint.

Le procès verbal du 9 novembre 2017 est validé à l'unanimité.

NCarrau est secrétaire de séance.

Le Président souhaite introduire deux points à l'ordre du jour concernant des décisions modificatives : décision modificative n°3 du budget annexe Abattoir et décision modificative n°4 du budget principal CCD.

Le Président soumet ces modifications au vote de l'assemblée. Après accord à l'unanimité, l'ordre du jour est modifié comme suit.

Le Président précise que ce n'est pas une réunion publique mais bien un Conseil communautaire. Par conséquent il ne peut y avoir d'intervention sans que la parole ne soit donnée. L'objectif est avant tout que les élus puissent s'exprimer.

Des citoyens ont demandé avant le Conseil communautaire de pouvoir faire une déclaration, si elle n'est pas trop longue l'assemblée est prête à l'écouter.

Le citoyen remercie l'assemblée de lui laisser la parole.

« Mesdames, messieurs les élus,

Nous, citoyens du diois, sommes venus aujourd'hui au Conseil communautaire pour vous faire part de notre plus grande inquiétude suite à la décision de la ministre de la Santé de fermer les services de chirurgie et de maternité de l'hôpital de Die. En effet, cette décision est dangereuse pour nous tous, citoyens, en raison du temps de parcours pour se rendre au service de chirurgie ou de maternité les plus proches.

Les arguments avancés par l'ARS et la ministre pour fermer ces services sont faux ! Pas de poches de sang à l'hôpital de Die, faux, plus d'analyse de laboratoire à Die, faux, pas de gynécologue postulant, encore faux. L'hôpital n'assurerait pas assez la sécurité des patients. Mais combien de décès pour faute de service ou de personnel ? Aucun.

Nous sommes tous d'accord pour dire que l'hôpital de Die ne tourne pas comme il le devrait. Mais faut-il pour autant fermer ces services essentiels ? N'est-il pas possible d'investir dans ces services ? N'est-il pas possible de trouver du personnel et des outils pour rendre l'établissement plus sûr pour les femmes enceintes, leurs enfants et tous les habitants du Diois ?

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHE EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERS EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Les solutions apportées par l'ARS vont à l'encontre d'une meilleure prise en charge des patients, et elles ne nous rassurent pas du tout ! Vous sentez-vous plus en sécurité à l'idée de faire 1h30 de route avant de pouvoir bénéficier d'une opération chirurgicale en cas d'urgence ? Vous sentez-vous plus rassuré à l'idée que vous, votre femme, vos parents ou vos enfants fassent 1h30 de route pour pouvoir mettre au monde un enfant ? Nous non !

C'est pourquoi nous demandons à l'ARS et la ministre de revenir sur cette décision. Et pour cela nous avons besoin de vous, les élus, nos élus ! Nous demandons aujourd'hui de défendre clairement le maintien des services existants. Vous ne pouvez pas ignorer les 15 000 personnes qui ont signés la pétition et tous ceux qui se mobilisent lors de diverses manifestations pour sauver la maternité et la chirurgie. Parmi ceux-ci beaucoup de jeunes. Ces jeunes sont l'avenir du Diois et ils ont besoin d'une maternité et d'un service de chirurgie de proximité.

Alors aujourd'hui, nous vous demandons d'exprimer clairement votre position et pour celles et ceux qui souhaitent sauver la maternité et la chirurgie de Die, venez nous aider !»

Le président s'excuse auprès du public, précisant que l'ordre du jour ne pourra pas commencer par la santé.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. DECISIONS

1. Finances Locales : fermeture d'un budget annexe ZA de Lus La Croix Haute.
2. Enfance : Expérimentation aide à la garde à domicile temporaire.
3. Planification : Programmation HLM 2017.
4. Finances Locales : décision modificative n°3 du budget annexe Abattoir.
5. Finances Locales : décision modificative n°4 du budget principal CCD.

B. Informations diverses.

6. Débat d'Orientation Politique.

C. INFORMATION SUR LES DECISIONS DU BUREAU

D. INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT

A. DECISIONS

1. Finances Locales : fermeture d'un budget annexe ZA de Lus La Croix Haute.

Le Vice-Président en charge des Finances (Alain Vincent) expose :

Vu la Loi Notre n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui dispose que les intercommunalités sont entièrement compétentes pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activités industrielle commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique du bloc communal,

Vu la délibération C161003-07 du Conseil communautaire du 10 mars 2016, portant création de deux budgets annexes pour gérer deux nouvelles zones d'activités économiques sur les communes de la Motte Chalancon et Lus La Croix Haute,

Considérant qu'à ce jour, aucune étude, ni travaux n'ont été engagés sur les communes concernées,

Considérant que la CCD est amenée, à l'avenir, à intervenir sur l'ensemble des communes du Diois,

Compte tenu de ses évolutions et en accord avec la Trésorerie de Die, il vous est proposé de maintenir un seul budget annexe, nouvellement intitulé Zone d'Activités du Diois et de procéder à la fermeture du budget ZA Lus La Croix Haute.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise la fermeture du budget annexe ZA Lus La Croix Haute,**
- **autorise le Président à renommer le budget ZA la Motte Chalancon en ZA du Diois,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

Pas de remarque.

2. Enfance : Expérimentation aide à la garde à domicile temporaire.

Le Vice-président en charge de l'Enfance (Marylène Moucheron) expose :

Vu l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la carence temporaire d'offre de mode de garde (crèches et assistantes maternelles) notamment sur le canton de Die,

Vu le transfert des compétences des communes membres de la Communauté des Communes du Diois acté par arrêté préfectoral N° 07-0202 du 17 janvier 2007 portant sur les multi-accueils et centres de loisirs sans hébergement inscrits dans le dispositif CAF/MSA,

Vu la délibération C161215-01 du 15/12/2016 définissant l'intérêt communautaire ;

Considérant qu'entre 2014 et 2017, 10 assistantes maternelles ont cessé leur activité sur la ville de Die et qu'il manque actuellement environ 30 places de garde ;

Considérant que les éventuels projets de maisons d'assistantes maternelles (MAM) ne seraient opérationnels qu'au mieux en septembre 2018 ; la mise en place d'une aide expérimentale à la garde à domicile pour la période janvier à août 2018 permettrait de rendre plus accessible ce mode de garde.

Considérant que cette aide à la garde d'enfants de 0-3ans serait versée aux familles via l'AVAD en fonction :

- Du nombre d'heures de garde réalisées
- Et des ressources des familles et du nombre d'enfants. (mêmes critères que l'aide CAF/MSA)

Pour cette expérimentation, le budget est le suivant :

	Convention financière de janvier à août 2018	
AVAD	Aide à la garde à domicile <ul style="list-style-type: none">• 1€/h• + une aide qui intervient une fois l'aide CAF/MSA (CMG)	10 000€

	consommée de 306 et 423€/mois pour les familles en cas de garde à domicile partagé ou d'horaires décalés	
--	--	--

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **modifie l'article 2 de l'annexe de la délibération C161215-01 de définition de l'intérêt communautaire comme suit :**
- **La politique de l'enfance avec :**
 - **L'élaboration, animation et contractualisation de procédures type « contrat enfance » ;**
 - **La construction, gestion et entretien des Multi-accueils et Accueil de loisirs sans hébergement agréés (ALSH) et inscrits dans les dispositifs de développement social contractuel (contrat enfance jeunesse) ;**
 - **La gestion de tout autre dispositif d'accueil collectif de la petite enfance ;**
 - **La gestion et l'assistance à tout autre mode de garde d'enfant ;**
 - **La gestion du relais d'assistantes maternelles (RAM) ;**
 - **La gestion du Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP) ;**
- **La politique en direction des personnes âgées avec la participation au Pôle de Coordination, d'Autonomie et de Prévention ;**
- **La construction, la gestion et l'entretien du centre social intercommunal. »**
 - **prévoit des crédits à hauteur de 10 000€ pour la période janvier –août 2018 concernant l'aide à la garde à domicile,**
 - **approuve la convention avec l'AVAD pour mettre en œuvre cette expérimentation,**
 - **autorise le Président à la signer,**
 - **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

A la demande de YFontaine, MMoucheron répond que concernant l'expérimentation avec l'AVAD concerne l'ensemble du territoire. AGuilhot demande si, concernant les maisons d'assistantes maternelles (MAM), l'activité peut s'implanter ailleurs que dans les locaux municipaux. MMoucheron répond que cela est également possible dans des locaux privés. AMatheron précise que tout est possible mais qu'il est contraignant pour un particulier d'aménager ses propres locaux en répondant aux exigences réglementaires. YFontaine demande s'il y a des locaux de disponible à l'hôpital de Die. MMoucheron répond que ce n'est pas d'actualité.

3. Planification : Programmation HLM 2017.

Le Vice-président en charge de la Planification (Olivier Toureng) expose :

Vu la délibération du 21/06/2017 portant financement de la programmation HLM 2017 sur Joseph Reynaud et Chanqueyras,
Vu le règlement départemental qui conditionne son financement à la participation financière des EPCI,
Vu la demande définitive de DAH portant sur la création de 24 logements (8 PLAI et 16 PLUS) ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'annuler la délibération prise le 21/06/2017 ;**

- dit que la participation qui sera versée à DAH dans le cadre de la programmation HLM 2017 sera de 32 000 € ;
- dit que la Communauté des Communes ne garantira pas les emprunts souscrits par DAH ;
- dit que la subvention sera versée à DAH sur le budget 2017 ;
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

A la demande de NCarrau, AMatheron répond qu'à chaque fois qu'un logement est créé la CCD participe de 2000 euros sur l'investissement.

4. Finances Locales : décision modificative n°3 du budget annexe Abattoir.

Le Vice-Président en charge des Finances (Alain Vincent) expose :

Compte tenu d'une erreur technique des prévisions budgétaires concernant le remboursement de l'emprunt, il convient d'ajuster les crédits d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
16	16441	opérations afférentes à l'emprunt	3 000,00	
		TOTAL CHAPITRE 16	3 000,00	
21	21735	installations générales	-1 000,00	
		TOTAL CHAPITRE 21	-1 000,00	
16	165	dépôt et cautionnement		2 000,00
		TOTAL CHAPITRE 16		2 000,00
TOTAUX			2 000,00	2 000,00

La décision modificative n°3 du budget Abattoir s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2000€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- valide la décision modificative n°3 du budget Abattoir,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le

CBelbeoc'h explique qu'il s'agit du budget abattoir, que le besoin est de 3000 euros pour rembourser l'annuité d'emprunts. On diminue les dépenses d'immobilisation pour financer et équilibrer la décision modificative à hauteur de 2 000 euros. A la demande de YFontaine concernant le Martouret, CBelbeoc'h répond qu'il s'agit du remboursement de l'emprunt mobilisé pour l'acquisition du domaine. Le tableau d'amortissement de l'emprunt comporte une erreur technique qu'il convient de corriger. OFortin ajoute que l'emprunt est budgété.

5. Finances Locales : décision modificative n°4 du budget principal CCD.

Le Vice-Président en charge des Finances (Alain Vincent) expose :

Compte tenu d'une erreur technique des prévisions budgétaires concernant le remboursement de l'emprunt, il convient d'ajuster les crédits d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES
16	16441	opérations afférentes à l'emprunt	14 000,00
		TOTAL CHAPITRE 16	14 000,00
27	27638	autres immobilisations financières	-14 000,00
		TOTAL CHAPITRE 27	-14 000,00
TOTAUX			0,00

La décision modificative n°4 du budget principal CCD s'équilibre en dépenses à hauteur de 0€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide la décision modificative n°4 du budget principal CCD,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

B. Informations diverses.

6. Débat d'Orientation Politique.

Le Président explique que cette partie sur la santé a été imaginée en plusieurs étapes. Avant tout, il souhaite reprendre la chronologie et expliquer ce qui s'est passé avant la manifestation du 2 décembre. Il affirme que ce qui peut apparaître comme des contradictions dans la presse locale recouvrent une évolution des positions en réaction à des « évènements » au fil du temps.

Avant le rendez-vous chez la Ministre, un appel à manifester était programmé pour le 2 décembre. Il paraissait plus correct de se rendre d'abord chez la Ministre. AMatheron précise que le groupe était composé d'une partie des élus GTremolet, BBuis, MCharmet, CDeLavergne, DGuillaume, MPMouton et AMatheron. A la sortie de ce rendez-vous, il explique avoir été choqué par son déroulement. D'une durée d'une heure environ, il n'a pas laissé de place à un véritable échange. Le communiqué de presse émis par l'ARS et le Préfet de la Drôme n'avait pas varié d'une virgule avec les annonces faites lors de cette rencontre et malgré les remarques des élus. Ensuite, le groupe a publié un article dans le journal du Diois concluant à venir manifester le 2 décembre. Le jeudi suivant, un rendez-vous avec CDeLavergne était programmé à la CCD. Initialement prévu pour aborder les projets intercommunaux, l'actualité s'est imposée. Avant ce

rendez-vous, de 14h à 16h, l'exécutif s'est réuni, pendant lequel la question de participer à la manifestation s'est posée. Différentes voix se sont exprimées : difficile de faire entendre des nuances face au comité de défense, initiateur sans concertation de la manifestation et du mot d'ordre. Un groupe de personnes à la sortie, identifié comme étant du collectif mais pas seulement, a interpellé la députée. Cette dernière a écouté le témoignage d'une femme enceinte. Elle a proposé par 2 fois et en vain de prendre un rendez-vous. A son départ, il n'y a pas eu de violence mais la situation était tendue. JPRouit a « exfiltré » la députée. Suite à cela, le groupe d'élus a décidé de ne pas participer à la manifestation en expliquant les raisons.

GDeGeorgio demande si le groupe pensait être plus fort en ne manifestant pas. AMatheron explique que c'est toujours compliqué de répondre après. Ce n'était pas une question de force mais une question de méthode. Le groupe a pensé à ce moment-là que ce n'était pas compatible avec le souhait d'une posture de dialogue avec l'ARS.

PLeeuwenberg rappelle qu'il y a trente ans, le slogan qui mobilisait les diois autour de l'hôpital était « brisons le mur du silence » ; pour lui, c'est toujours d'actualité. Il considère que le rendez-vous du 24 novembre avec la ministre était une information importante qui justifiait de réunir le Conseil, voire même en amont de la rencontre. Il rappelle qu'il avait prévenu lors du Conseil de novembre qu'aller voir la ministre « seuls » était perdu d'avance. Il en déduit un manque d'unité des élus. Il regrette que la question de la santé ne mette pas tout le monde d'accord. Il ajoute que selon les conclusions d'un récent rapport d'experts, la proximité est un facteur primordial. Il affirme que selon ce rapport les distances moyennes en France pour arriver à un hôpital sont de 7 minutes ; qu'avec la distance accrue les risques sont avérés. Il conclut sur le fait que les jeux sont faits et questionne sur ce qui a été fait pour maintenir le service à la population. AMatheron répond que les prochaines étapes seront déterminantes. Il ajoute que le débat d'orientation politique communautaire a été exceptionnellement reconduit pour traiter la question de la santé. PLeeuwenberg regrette l'abandon de la maternité et de la chirurgie. Il considère que la réunion arrive trop tard.

JMazalaigue exprime qu'il ne serait pas inutile que le Conseil se prononce sur la décision précédemment prise de ne pas manifester. AMatheron pense que ce vote aurait du sens face à un appel à ne pas manifester ; il rappelle que le droit à manifester est associé à celui de ne pas manifester. En l'état, chacun a signé en son nom propre et non en « qualité de ». OTourreng confirme, lui ayant fait le choix de participer à la manifestation.

GDeGeorgio considère qu'uni, le territoire aurait été bien plus fort. Il regrette ce désaccord.

AMatheron explique que l'idée est de réfléchir ensemble à la santé pour le territoire. Il souhaite dégager un point de vue communautaire. En dégageant les positions exprimées, il perçoit trois attitudes dominantes :

- 1) l'existant est acceptable et les mesures proposées ne sont pas satisfaisantes ; une position qu'il qualifie de « défiance » ;
- 2) l'existant n'est pas acceptable et les mesures sont satisfaisantes ; position qu'il qualifie de « confiance » ;
- 3) la situation n'est pas acceptable aujourd'hui, mais les mesures proposées par l'ARS ne sont pas satisfaisantes. C'est la voie médiane que l'Exécutif entend partager et défendre.

OLuquet s'interroge sur les solutions que les délégués du Conseil ont pour discuter avec l'ARS. Avant de discuter méthode et actions, AMatheron souhaite d'abord faire exprimer une position de l'assemblée.

PLeeuwenberg trouve que ces « positions » sont d'une « simplification hallucinante et caricaturale ». L'existant est acceptable personne ne peut le dire et ne l'a jamais dit, quand la maternité de Die était sauvée, l'ARS a fait le « boulot de sabotage ».

GTremolet partage l'avis d'AMatheron sur la discussion, voir si on peut être partenaire d'une construction qui sera sans doute différente, mais l'assemblée ne peut pas être dans une situation de refus total, la discussion est inévitable.

GDeGiorgio constate que l'exécutif demande un « chèque en blanc », et demande quelles sont les cartes dont il dispose pour faire avancer les choses. AMatheron préfère parler de « confiance ». GDeGiorgio précise que ce n'est pas en l'exécutif que la confiance se discute mais envers l'ARS.

JMRey explique que l'existant aujourd'hui n'est pas acceptable concernant les problèmes de l'hôpital, notamment le personnel qui n'en peut plus. Toutefois la fermeture des services de l'hôpital n'est pas non plus acceptable. Dans la mesure où l'ARS a imposé, l'assemblée a tout intérêt à discuter pour construire quelque chose de nouveau. Il ajoute qu'il défend la position médiane.

DFernandez revient sur la position des Vice-présidents à la manifestation, précisant que ce qui a été fait l'a été en toute conscience. Bien que chacun ait sa façon de voir les choses, tout le monde va dans le même sens : garder cet hôpital. La décision étant définitive, il faut désormais penser à l'avenir.

BBuis explique que la Ministre a refusé de continuer à assumer la responsabilité de faire fonctionner l'hôpital. Aujourd'hui il y a une défiance de la population et un dysfonctionnement au niveau de la chirurgie et de la maternité. Elle a donné la parole au directeur de l'ARS pour présenter une nouvelle offre. La Ministre a conclu en disant qu'elle ne voudrait pas mener la population dans un endroit où elle ne mènerait pas ses enfants et ses parents. Aujourd'hui il faut trouver une autre solution : renforcer le service des urgences, créer le centre de périnatalité, développer les soins de suite et de rééducation. Il est favorable à la troisième voie.

LCombel évoque la fermeture de Valréas dans les années 2000 avec 280 naissances par an lors de la fermeture. Si le territoire a perdu la maternité, les conséquences en termes de santé sont loin d'être catastrophiques ; L'ARS a mis en place un SMUR. Il se range sur la troisième voie.

NCarrau explique qu'il s'agit d'un recul global du service public en France : tous les budgets sont serrés. Mais la géographie du Diois justifie l'exception. Il conclut en affirmant que « la lutte » est complémentaire de « la négociation ».

OTourreng pense que globalement la proposition qui nous est faite n'est pas acceptable, les élus ont la responsabilité d'essayer de peser afin que le Diois ait une offre de santé, en cas d'urgence vitale.

MFVirat estime que ce n'est pas seulement les élus, l'ARS et la population, les médecins ont également leur mot à dire.

PLeeuwenberg souligne que les SDIS n'étaient pas au courant qu'ils allaient assurer le transport et les médecins « correspondants SAMU » refusent de faire les accouchements. L'assemblée ne doit pas arriver en position de côte à côte avec l'ARS mais en face à face.

DJouve précise que l'ARS a réussi le tour de force d'inverser les rôles. Elle a placé les élus en position d'expertise, alors que c'est son rôle, et s'érige en garant de la sécurité et tranche la décision, alors qu'il s'agit bien du rôle des élus. Il considère qu'il faut rétablir l'ordre des choses et que chacun soit à sa place.

AMatheron aimerait que l'assemblée arrive à dégager une ligne directrice pour les élus communautaire. PLeewenberg souhaite poser pour préalable le maintien et le développement.

JMazalaigue suggère de modifier le terme « côte à côte » par « face à » afin de rétablir un rapport de force politique. AMatheron explique que « côte à côte » sous-entend de ne pas seulement discuter les propositions de l'ARS mais aussi faire des propositions. Il ne voit pas d'inconvénient à modifier le terme mais le sens est d'être force de proposition pour le territoire, pas seulement en vigilance.

MLEclerq demande s'il serait possible de faire un « test » sur l'assemblée concernant les orientations. AMatheron répond qu'il a même fermement l'intention de faire un « vote ».

BRuissier ajoute que concernant ces questions on peut aussi se demander si l'existant est améliorable. Il ne pense pas que ce soit le cas, du fait qu'il n'y ait pas assez de population et d'accouchements sur le Diois. L'important est que la femme accouche en sécurité, naturellement si elle le souhaite, avec des soins adaptés pour l'enfant. Les élus ont la responsabilité de la sécurité des habitants. OLuquet considère les inquiétudes des femmes enceintes comme légitimes. Elle pense que la maternité et la sécurité aurait pu être maintenues en y mettant simplement les moyens et qu'il est facile de la prétendre dangereuse. AROiseux explique que c'est cela qui l'étonne, l'idée d'un superbe hôpital dans dix ans est émise alors qu'actuellement la population ne justifie pas un bon hôpital.

MLeclercq exprime qu'il y a aussi un danger pour les pères, notamment les risques d'accident sur les longs trajets.

NCarrau réaffirme que la diplomatie est complémentaire au combat.

TBechet estime qu'il faut discuter et ne pas s'opposer pour s'opposer. Si les élus refusent d'emblée la discussion, le territoire peut tout perdre.

PLeeuwenberg explique qu'il a envoyé des courriers à l'ARS, reçu des accusés de réception exprimant la bonne réception du courrier mais jamais de réponse. Les élus veulent discuter mais il s'interroge sur la volonté de l'ARS d'en faire autant.

A la demande du Président l'assemblée se prononce sur le vote de la troisième proposition. PLeeuwenberg, GDeGiorgio, JMazalaigue, NGueno et YFontaine votent contre, NCarrau s'abstient.

Au vu de ce vote, AlMatheron présente ce qu'il considère comme les prochaines étapes du processus, à savoir de demander à l'Etat (notamment le Préfet et l'ARS) :

- la mise en place d'un espace de concertation entre l'ARS-la Préfecture et le territoire comprenant:
 - o Des représentants élus : députée, département et bloc communal
 - o Des représentants professionnels : hospitaliers et libéraux
 - o Des représentants de la population : usagers ou non
 - o Le président du conseil de surveillance
- l'organisation d'une réunion publique où l'ARS sera invitée à répondre aux questions des Diois.

Pour permettre un échange constructif avec l'assemblée et le public mais également préparer de futurs échanges avec l'Etat, il propose que les prises de paroles s'expriment sur 3 plans : les inquiétudes, les questions et les propositions. L'assemblée et le public se sont exprimés comme suit :

Leurs inquiétudes :

-
- Confiance limitée sur un programme à 10 ans
 - Quid des urgences médicales, chirurgicales, obstétriques
 - Incertitude des échéances : 1^{er} janvier ou 22 décembre ?
 - L'absence de sécurisation du transport médical
 - La distance : faire 1h30 de route quel que soit le cas
 - Devoir aller à Valence
 - Eloignement des proches
 - Emiettement/suppression des « services publics »
 - Conditions météorologiques difficiles
 - Conséquences économiques de la fermeture des services de l'hôpital
 - Hôpital neuf : utopie

Leurs questionnements :

- Quel accueil des futures mamans ?
- Que se passe-t-il après le 1^{er} janvier ?
- Est-il normal de faire une 1h30 (ou plus) de route dans tous les cas ?
- Quelles sont les études « épistémologiques » démontrant qu'il est plus sûr d'être hospitalisé plus « loin » ?
- Pourquoi de l'argent sur un nouvel hôpital et pas sur les équipements existants ?
- Pourquoi ne pas financer le fonctionnement avec une perspective de long terme (pas au coup par coup) ?

Leurs propositions :

- Rappel des moyens existants (sages-femmes, sang...)
- Conforter, ne pas démonter
- Garder le temps de préparer la suite
- Que la population accompagne les élus face à l'ARS – « une marche vers l'ARS »
- Multiplier les initiatives
- S'appuyer sur le service d'urgence en place et voir
- Mettre en place un rapport de force politique « de manière républicaine »
- Développer de nouveaux services à l'hôpital (ex : cité scolaire)
- Appui politique des actions « citoyennes »
- Mieux communiquer « dans le respect »
- Reprendre les propositions de 2008 et les mettre en œuvre

AGuilhot demande ce que les élus vont faire après la réunion. AMatheron répond qu'une personne est nommée pour organiser et animer le COPIL. Il indique qu'il adresse un courrier au Préfet et à l'ARS pour formaliser cette instance et que l'intercommunalité y soit bien représentée.

Dès que l'Etat aura répondu à ces questions, AMatheron indique que la CCD communiquera par voie de presse.

Il précise qu'il souhaite s'appuyer sur les représentants de la société civile, usagers ou non. Une réflexion sera donc conduite en ce sens avec l'Espace Social.

C. INFORMATION SUR LES DECISIONS DU BUREAU

D. INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT

Les points ayant été tous abordés, la séance est levée à 20h16.

**ATTENTION : le prochain Conseil communautaire aura lieu
Le jeudi 11 janvier à 17h30**

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président